

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

Délibération n°2026-01

**Election du vice-président du CCAS
& élection du vice-président délégué du CCAS**

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

à 18h en la mairie de Dingy-Saint-Clair, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno DUMEIGNIL, maire.

Date de la convocation : 9 avril 2026

Présents : Bruno DUMEIGNIL, Sophie GRESILLON, Myriam CADOUX, Maïlys SAINT-AGNE, Bruno PUECH, Anne ROCHE-BOUVIER, Frédéric DEXPERT, Sandrine GUERY, Julie BOIXEL, Bruno ROYAN, Catherine PAWLAK, Agnès DENEVERS.

Excusés : Boris FOURNIER (procuration donnée à Anne ROCHE-BOUVIER), Julien COHENDET (procuration donnée à Sophie GRESILLON), Audrey CHAPELOTTE (procuration donnée à Sandrine GUERY).

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Maïlys SAINT-AGNE

Vu l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles disposant que « *dès qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un vice-président (...) Il élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président* »,

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,

Considérant que Madame Sophie GRESILLON s'est portée candidate à la fonction de vice-présidente du CCAS,

Considérant que Monsieur Boris FOURNIER s'est porté candidat à la fonction de vice-président délégué du CCAS,

Conformément à l'article R. 123-18 du CASF, il est procédé à l'élection du vice-président et du vice-président délégué à bulletins secrets.

Le Conseil d'Administration :

- constate le résultat des votes :

VICE-PRESIDENT

Sophie GRESILLON

Pour : 15

Contre : 0

Blancs : 0

VICE-PRESIDENT DELEGUE

Boris FOURNIER

Pour : 15

Contre : 0

Blancs : 0

- Élit Sophie GRESILLON en qualité de vice-président du CCAS de Dingy-Saint-Clair.
- Élit Boris FOURNIER en qualité de vice-président délégué du CCAS de Dingy-Saint-Clair.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

Dingy-Saint-Clair, le 30 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Maïlys SAINT-AGNE

- 6 MAI 2026
ARRIVEE
4

Le Président du CCAS,
Bruno DUMEIGNIL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

Délibération n°2026-02 | Adoption du règlement intérieur du CCAS

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

à 18h en la mairie de Dingy-Saint-Clair, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno DUMEIGNIL, maire.

Date de la convocation : 9 avril 2026

Présents : Bruno DUMEIGNIL, Sophie GRESILLON, Myriam CADOUX, Maïlys SAINT-AGNE, Bruno PUECH, Anne ROCHE-BOUVIER, Frédéric DEXPERT, Sandrine GUERY, Julie BOIXEL, Bruno ROYAN, Catherine PAWLAK, Agnès DENEVERS.

Excusés : Boris FOURNIER (procuration donnée à Anne ROCHE-BOUVIER), Julien COHENDET (procuration donnée à Sophie GRESILLON), Audrey CHAPELOTTE (procuration donnée à Sandrine GUERY).

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Maïlys SAINT-AGNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-8 relatif aux règles de fonctionnement des assemblées délibérantes,

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-19 à R. 123-20 relatifs à l'organisation et au fonctionnement des CCAS,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration du CCAS d'établir son règlement intérieur dans un délai de 6 mois suivant son installation, conformément à l'article R. 123-19 du CASF 510,

Considérant que ce règlement intérieur s'impose à tous les administrateurs dès son adoption et fixe les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration,

Ainsi, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, annexé à la présente délibération.

Dingy-Saint-Clair, le 30 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Maïlys SAINT-AGNE

Le Président du CCAS,
Bruno DUMEIGNIL




Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 MAI 2026

ARRIVEE

4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

Délibération n°2026-03

Adoption du règlement intérieur des aides financières facultatives du CCAS

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

à 18h en la mairie de Digny-Saint-Clair, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno DUMEIGNIL, maire.

Date de la convocation : 9 avril 2026

Présents : Bruno DUMEIGNIL, Sophie GRESILLON, Myriam CADOUX, Maïlys SAINT-AGNE, Bruno PUECH, Anne ROCHE-BOUVIER, Frédéric DEXPERT, Sandrine GUERY, Julie BOIXEL, Bruno ROYAN, Catherine PAWLAK, Agnès DENEVERS.

Excusés : Boris FOURNIER (procuration donnée à Anne ROCHE-BOUVIER), Julien COHENDET (procuration donnée à Sophie GRESILLON), Audrey CHAPELOTTE (procuration donnée à Sandrine GUERY).

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Maïlys SAINT-AGNE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-8 relatif aux règles de fonctionnement des assemblées délibérantes,

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), et notamment : les articles L. 123-4 à L. 123-9 relatifs aux missions et à l'organisation des CCAS, les articles R. 123-1 à R. 123-20 relatifs au fonctionnement des CCAS, le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

Considérant que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en partenariat avec les associations et les institutions, conformément à l'article L. 123-5 du CASF,

Considérant que les aides financières facultatives, complémentaires aux aides légales, relèvent de la libre initiative du CCAS et doivent être encadrées par un règlement intérieur pour garantir transparence, équité et sécurité juridique,

Ainsi, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le règlement intérieur des aides financières facultatives du CCAS, annexé à la présente délibération.

Préfecture de la Mayenne
SGCD / Pôle accueil courtois

- 6 MAI 2026

ARRIVEE
4

Digny-Saint-Clair, le 30 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Maïlys SAINT-AGNE

Le Président du CCAS,
Bruno DUMEIGNIL




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

Délibération n°2026-04 | **Attribution des subventions aux associations dingiennes & une association externe loi 1901 pour l'année 2026**

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

à 18h en la mairie de Digny-Saint-Clair, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno DUMEIGNIL, maire.

Date de la convocation : 9 avril 2026

Présents : Bruno DUMEIGNIL, Sophie GRESILLON, Myriam CADOUX, Maïlys SAINT-AGNE, Bruno PUECH, Anne ROCHE-BOUVIER, Frédéric DEXPERT, Sandrine GUERY, Julie BOIXEL, Bruno ROYAN, Catherine PAWLAK, Agnès DENEVERS.

Excusés : Boris FOURNIER (procuration donnée à Anne ROCHE-BOUVIER), Julien COHENDET (procuration donnée à Sophie GRESILLON), Audrey CHAPELOTTE (procuration donnée à Sandrine GUERY), de la Haute-Savoie SGCD / Pôle accueil courrier

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Maïlys SAINT-AGNE

- 6 MAI 2026

ARRIVEE

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9 relatifs aux missions des CCAS,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 encadrant les conditions d'octroi de subventions aux associations,

Vu le budget primitif 2026 du CCAS, et notamment les crédits inscrits à l'article 65748 – Subventions aux associations,

Vu les demandes de subvention déposées par les associations pour l'année 2026,

Considérant la nécessité de soutenir les associations qui œuvrent dans les domaines de la solidarité, de l'inclusion et des actions sociales sur le territoire de Digny-Saint-Clair,

Considérant que les membres du Conseil d'Administration représentant une association demandeuse de subvention ne prennent pas part au vote pour cette association

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'ACCORDER les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessous,

ASSOCIATIONS	Subvention demandée	Montant attribué par le CA
Aînés de Digny	300€	300€
APED		600€
APED Dingo Trail des Familles		300€
Club des jeux de sociétés	320€	300€
Randonneurs de la Cha	450€	450€
Randonneurs de la Cha – sentiers	650€	650€
Les Lianes de la Vie	700€	320€
Association libre : Centre de sauvegarde de la faune sauvage		100€
ASSOCIATIONS	AIDE EXCEPTIONNELLE	Montant attribué par le CA
Les Lianes de la Vie	équipement	390€

Le Conseil d'Administration constate le résultat des votes :

- Pour : **12**
- Contre : 0
- Blancs : 0

N'ont pas pris part au vote :

- Bruno PUECH en tant que membre du conseil d'administration de l'association les Randonneurs de la Cha
- Juie BOIXEL en tant que présidente de l'association les Lianes de la Vie et membre du conseil d'administration de l'APED
- Audrey CHAPELOTTE en tant que membre du conseil d'administration de l'APED

Ainsi, **après en avoir délibéré et à l'unanimité**, le Conseil d'Administration,

- **Approuve** l'attribution des subventions 2026 pour les associations dingiennes et une association externe loi 1901, ainsi que leur versement.

Dingy-Saint-Clair, le 30 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Mailys SAINT-AGNE

Le Président du CCAS,
Bruno DUMEIGNIL



Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 MAI 2026

ARRIVEE

4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

Délibération n°2026-05 | Définition des actions volontaires à mener en 2026

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

à 18h en la mairie de Digny-Saint-Clair, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno DUMEIGNIL, maire.

Date de la convocation : 9 avril 2026

Présents : Bruno DUMEIGNIL, Sophie GRESILLON, Myriam CADOUX, Maïlys SAINT-AGNE, Bruno PUECH, Anne ROCHE-BOUVIER, Frédéric DEXPERT, Sandrine GUERY, Julie BOIXEL, Bruno ROYAN, Catherine PAWLAK, Agnès DENEVERS.

Excusés : Boris FOURNIER (procuration donnée à Anne ROCHE-BOUVIER), Julien COHENDET (procuration donnée à Sophie GRESILLON), Audrey CHAPELOTTE (procuration donnée à Sandrine GUERY).

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Maïlys SAINT-AGNE

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9 relatifs aux missions des CCAS,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, qui encadre l'action sociale des collectivités,

Considérant que le CCAS a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune,

Considérant que le Conseil d'Administration du CCAS est compétent pour déterminer les actions sociales à mettre en œuvre sur le territoire, conformément aux missions facultatives définies par le CASF,

Ainsi, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration décide :

1. **D'adopter** le programme des actions à mener par le CCAS pour l'année 2026, selon le tableau ci-dessous :

Digny Résistances	3 journées	Du 12 au 14 juin 2026
Sortie des aînés	Sortie à la journée	Octobre 2026
Octobre rose	Actions sur une demi-journée	10 octobre 2026
Téléthon	Soirée caritative	Décembre 2026
Colis de Noël	Distribution aux aînés isolés	Décembre 2026

2. **D'autoriser** le président ou la vice-présidente du CCAS à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Préfecture de la Haute-Savoie - Digny-Saint-Clair, le 30 avril 2026
SGCD / Pôle accueil courrier

Le Secrétaire de séance,
Maïlys SAINT-AGNE

- 6 MAI 2026
ARRIVEE
4

Le Président du CCAS,
Bruno DUMEIGNIL

